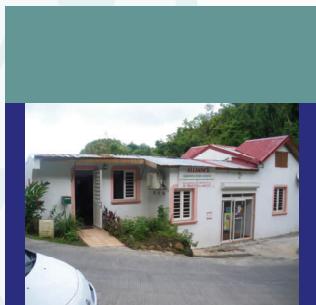




ASSOCIATION ALLIANCE



Livret d'accueil

CAIDE A DOMICICE

**Poser les actions, initier, aider, accompagner, favoriser, responsabiliser,
développer, renforcer les compétences, pour que la population puisse poser les
bases durables d'un développement économique et solidaire.**

L'ASSOCIATION ALLIANCE VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

SOMMAIRE

Vous trouverez dans ce livret:

Notre démarche qualité

Le public concerné

Nos services

Les démarches administratives

Le suivi administratif

L'organigramme de l'Établissement

Le règlement intérieur

Le bulletin d'adhésion

Le mot du Directeur

INFORMATIONS SOCIALES



Le vieillissement de la population est devenu un thème de recherches, de discussions et de décisions politiques, mais bien plus l'affaire de tous.

Ce thème de vieillissement a déjà été repris par un certain nombre d'organisations et concerne tous les gouvernements des pays développés, comme les pays en voie de développement.

La notion de démographie du vieillissement de la population, ne peut être évoquée sans faire un large éventail sur les origines. La natalité, les retraites, les finances publiques, l'épargne privée, le marché du travail, l'immigration, l'âge de la retraite, le mode de vie des consommateurs, et le handicap, caractérisent l'espérance de vie.

Donc, les hypothétiques phénomènes, facteurs de handicap ou de vieillissement précoce qui ont été étudiés, ont toujours conduit à des recherches dont la finalité apporte des réponses divergentes, qui dans leurs pratiques sont assujetties à des actions de prévention, ou à adopter des mesures d'accompagnement nécessaires à l'insertion des personnes atteintes.

Les résultats concluants obtenus, dans la recherche des effets que produit le handicap ou le vieillissement précoce, dans la psychomotricité des personnes atteintes, nous révèlent que ces pathologies peuvent être également facteurs de dégénérescence mentale, selon que la personne atteinte ou la famille ne trouve pas les aides et l'accompagnement suffisants pour leur permettre de se maintenir dans un cadre d'insertion sociale.

Certains handicaps sont reconnus médicalement, dont quatre catégories sont relevées :

- 1) les personnes handicapées originelles, handicapées dès la naissance (ex : trisomiques)
- 2) les personnes handicapées suite à un accident ou mutilées de guerre (ex : paraplégiques)
- 3) les personnes âgées atteintes de handicap de manière précoce avant 75 ans (ex : accident vasculaire cérébral)
- 4) les personnes vieillissantes naturellement qui deviennent handicapées suite à la dégénérescence des cellules mentales, entraînant des handicaps du type Alzheimer.

Les recherches en milieu médical, et particulièrement clinique, confirment que grâce à leur effort les personnes handicapées vivent plus âgées, mais peuvent présenter des pathologies surajoutées, et nécessiteraient une prise en charge adaptée à leur état.

Les personnes en milieu ordinaire, atteintes d'un handicap à l'âge de la retraite n'acceptent pas toujours la maladie qui psychiquement peut être facteur d'autres déficiences.

Leur autorité parentale confrontée à leur état de dépendance, parfois d'un niveau moyen, sont entremêlés d'incompréhension et de changements d'humeur, qui peuvent fausser leur prise en charge

Elles peuvent être victimes de maltraitance, acte qui se présente parfois de manière réciproque, provoquant l'abandon ou la division entre les proches, jusqu'à entraîner leur isolement.

Les aides portées à domicile, qu'elles soient personnalisées ou indirectes ne sont pas toujours complètes et sont parfois inadaptées.

Le milieu familial joue un rôle très important dans la démographie du vieillissement et du handicap. Certains phénomènes s'observent chez les personnes âgées, dès lors qu'un membre de son corps n'est plus en mesure d'assumer des fonctions vitales.

Lorsque ce phénomène est repéré et médicalement diagnostiqué comme tel, s'engage alors la procédure de reconnaissance de handicap physique qui se traduisait auparavant par la notion d'invalidité.

Ce phénomène intervenant chez les personnes plus ou moins âgées de 60 ans provoque un dysfonctionnement psychique occasionnant des troubles du comportement, des gênes, des relations conflictuelles avec la famille et l'entourage. Survient alors la maltraitance, la non acceptation de la maladie, voir même des comportements de violence.

En bref, s'il faut concevoir le handicap dans son concept le plus bénin, la profondeur de ces blessures est parfois visible et se manifeste parfois par des réactions impulsives.

Non diagnostiquées comme étant un handicap, ces répulsions peuvent entraîner la dégénérescence de cellules vitales paralyssantes entraînant un handicap majeur.

Si l'action éducative retient l'attention, il est absolument nécessaire de disposer des compétences finement étudiées aux diagnostics, pour satisfaire la demande de l'aide aux personnes à domicile en particulier les personnes âgées dépendantes et de pouvoir repérer tout signe relatif à un état de dégénérescence ou de souffrance interne.

Les textes réglementaires ont fixé des particularités pour la prise en charge des personnes âgées atteintes de handicaps.

Si la réglementation s'instruit dans un schéma d'organisation nationale du secteur sanitaire et social, certaines mesures d'adaptation doivent être prises pour répondre aux spécificités des départements et territoires d'Outre-mer.

Le développement des services à la personne à domicile, ou en institution est de plus en plus croissant, la demande de plus en plus grande et le coût des dépenses toujours en hausse.

Questionnement

- Face à ces nouvelles découvertes, comment répondre quantitativement et qualitativement aux demandes?
- Faut-il de manière lucrative prescrire toute prestation à domicile? qui payera et comment?
- Faut-il demander plus à l'Etat ?
- Faudrait-il investir de manière conséquente les compétences des personnes âgées handicapées dans un mouvement économique et social?

Notre politique est de créer un concept dynamique, économique et social fondé sur la solidarité, l'entraide, le professionnalisme, la formation des individus.

Le principe de solidarité qui nous anime au sein de notre établissement, est un travail de recherche à l'amélioration au quotidien de la vie de nos semblables. Donc, notre participation et la vôtre sont inévitables. C'est ce défi que nous avons à relever ensemble. Le développement massif de la population future (augmentation de l'espérance de vie) mais aussi l'inertie progressive de bon nombre de jeunes, le chômage, nous poussent à nous poser certaines questions sur la population des inactifs de demain, et le mode de répartition future des retraites.

Déjà, malgré les nombreux efforts consentis, la prise en charge des personnes âgées dépendantes pose problème à tout son environnement. Les moyens sont insuffisants, et la qualité reste à organiser au sein de collectifs d'aides généralisées et personnalisées.

L'évolution de l'âge des personnes, impose de la discipline alimentaire, l'hygiène corporelle, l'assistance effective de professionnels mais aussi d'oreilles et de confidences à leur propre équilibre.

Notre but est d'associer dans un même élan de solidarité le monde de travail, à celui des besoins les plus aléatoires.

Face aux grandes mutations mondiales nous avons émis le souhait de réussir, et de développer un réseau vaste et sans complaisance en continu.

Merci de votre attention.

Y.FOULONGANI

Notre démarche qualité

1 La qualité pour mieux communiquer et pour une meilleure prise en charge

L'Association a le devoir de répondre de son mieux aux besoins des ses usagers et ce donne les moyens.

Elle est amenée à renforcer ses actions de proximité et sa stratégie d'approche.

Le dialogue et la qualité d'écoute sont d'une importance capitale.

2 La qualité pour mieux accompagner nos usagers

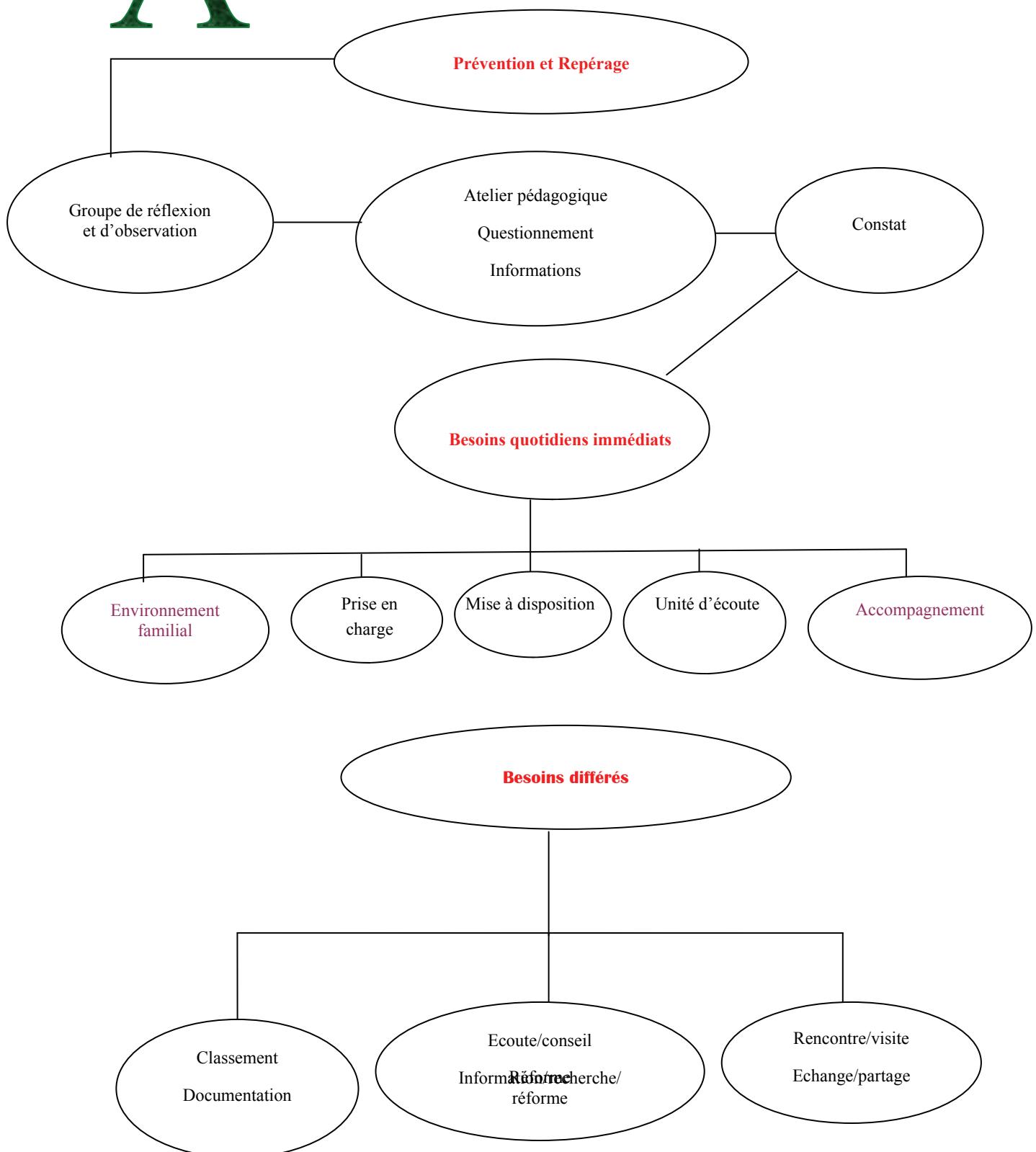
Les besoins et les attentes :

- ☺ projet d'amélioration de la qualité
- ☺ définir les priorités
- ☺ faire le diagnostic des besoins dans un cadre réglementaire
- ☺ enquête de satisfaction (dans un souci de qualité des prestations)
- ☺ projet individuel (évolution de la situation de vie)
- ☺ présentation du schéma d'organisation sociale
- ☺ participation à la constitution et à l'accompagnement méthodologique du travail.



ORGANISATION DES SERVICES

Dans le cadre du maintien à domicile (rapport de qualité)



3 Le but de notre démarche de qualité

Accompagnement et suivi

- ◎ Accompagnement aux méthodes de transmission de données informatiques vers les établissements mutualistes, les impôts et les caisses de retraite.
- ◎ Faire bénéficier aux usagers d'un certain nombre de prestations auxquelles ils ont droit.
- ◎ Défendre les intérêts des usagers

Mise en place d'un projet de vie

- ◎ Créer un régime communautaire (visites à domicile en groupe)
- ◎ Sorties amicales
- ◎ Visionnement de longs métrages ou de films
- ◎ Voyages organisés
- ◎ Débats et conférences chez l'habitant

Nos prestations

- ◎ Prestation de retour à domicile après hospitalisation
- ◎ Prestation d'aide à domicile
- ◎ Autres prestations et services à la demande
- ◎ Service d'entretien « hommes toutes mains »
- ◎ Garde à domicile



de l'intéressé

Nos Publics

• Personnes âgées dépendantes ou non

• Enfants de moins 3 ans et plus



Notre objectif : deux axes fondamentaux

- **Amélioration de la vie au quotidien**

En cas d'absence prolongée d'un membre de la famille ayant à sa charge un parent dépendant, l'association peut prendre le relais.

- **Le service aux familles (aidants familiaux)**

L'Association porte assistance aux familles ayant la gestion au quotidien de personnes âgées dépendantes à domicile, dont le parent ayant droit souhaiterait un soutien dans la gestion administrative des dossiers de prise en charge et de suivi du malade.

Les Tâches

L'auxiliaire de vie sociale (Aide à domicile)

L'auxiliaire de vie sociale exerce les actes essentiels et ordinaires de la vie quotidienne :

- ☺ les travaux ménagers
- ☺ l'entretien et le repassage du linge
- ☺ la réalisation des courses et la préparation des repas
- ☺ l'aide à l'alimentation
- ☺ l'aide à la mobilité et à l'installation du fauteuil
- ☺ l'aide à la toilette et à l'hygiène corporelle
- ☺ l'aide à la prise de médicaments
- ☺ l'accompagnement quotidien pour l'habillage et le déshabillage
- ☺ la garde de jour à domicile

Elle aide aussi aux démarches administratives simples :

- ☺ l'aide à la rédaction du courrier
- ☺ la lecture et l'explication de documents divers
- ☺ l'aide à la recherche de pièces administratives

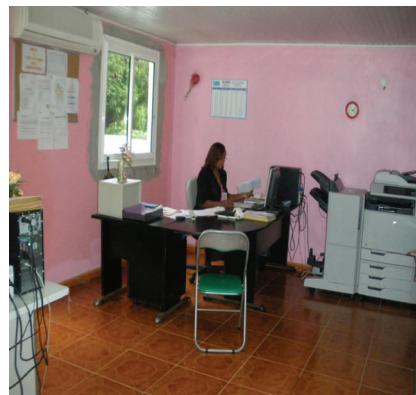
Accompagnement

1 Dans le cadre d'échanges

- ☺ Partage et échange de produits locaux (fruits et légumes)
- ☺ Pour les dons, tous les usagers de l'Association possédant des objets anciens (lampe à pétrole, lampion etc.....) peuvent les mettre à la disposition de l'Association, en vue de la constitution d'un patrimoine culturel.

2 Accompagnement

- ☺ Suivi des documents administratifs
- ☺ Suivi des dossiers
- ☺ Évaluation en interne des compétences
- ☺ Réalisation d'un audit
- ☺ Amélioration en continu de la qualité



3 Information

- ☺ Informer les acteurs et les usagers par un plan de communication
- ☺ Mise en place d'un dispositif d'information (support papier, médiatique et informatique)
- ☺ Définition des moyens
- ☺ Définition des axes d'amélioration



Vos démarches administratives

1/ Vous êtes retraité de 65 ans et plus des caisses de retraite, nous pouvons répondre à vos attentes et constituer un dossier de prise en charge d'aide à domicile avec les pièces suivantes :

- ☺ 1 photocopie du livret de famille
- ☺ 1 photocopie du dernier avis d'imposition.
- ☺ 1 photocopie de l'attestation d'assuré social
- ☺ 1 dernier justificatif de pension de Mr et Mme (si couple)
- ☺ 1 certificat médical attestant de la nécessité d'une aide à domicile (au nom de l'intéressé)

2/ Vous êtes dépendant, quel que soit votre âge :

- Munissez vous du dossier APA retirer à l'aide sociale de votre Mairie.
- Faites remplir le certificat médical joint, par votre médecin traitant.

Pièces à fournir :

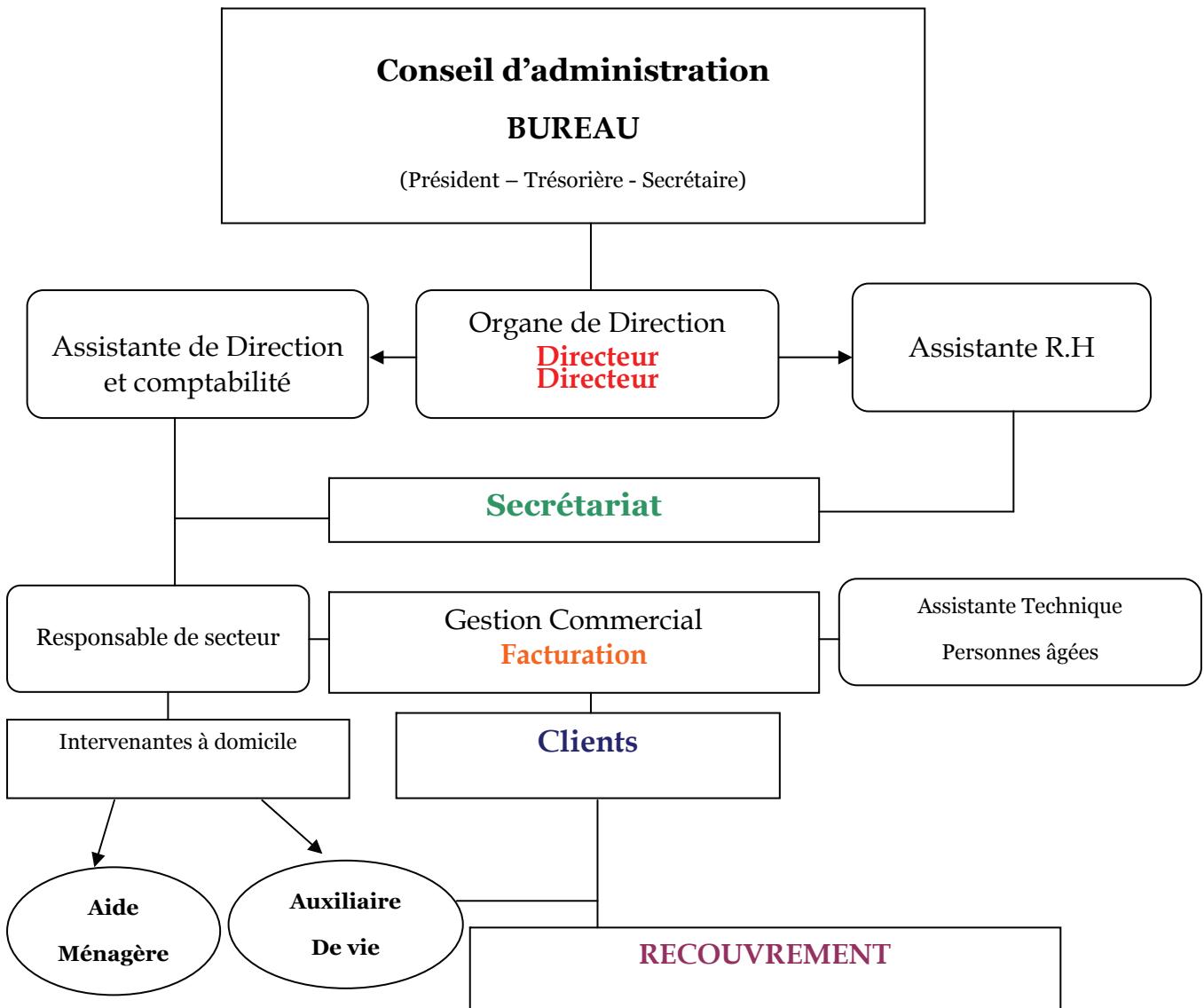
- ☺ 1 photocopie du livret de famille
- ☺ 1 photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition relatif à l'année en cours.
- ☺ 1 photocopie de l'attestation d'assuré social
- ☺ Les derniers justificatifs de pension (si retraité)
- ☺ Dernier avis d'impôt sur le revenu
- ☺ Dernier avis d'impôt foncier (taxe foncière)
- ☺ 1 RIB
- ☺ 1 justificatif de mutuelle

3/ Vous êtes valide, en activité professionnelle ou chômeur, retraité d'autre caisses et avez besoin de nos services, vous devez nous faire parvenir :

- ⌚ 1 Justificatif de pension (si retraité)
- ⌚ Votre âge,votre profession
- ⌚ Votre adresse et n° de téléphone (portable,fixe,travail)

Organigramme de l'Association ALINCE

Aide et services à domicile



Règlement Intérieur

Bénéficiaire avec prise en charge Organisme de retraite

ARTICLE 1

Le règlement intérieur de l'Association prévoit de répondre à votre demande et de vous satisfaire au mieux.

A cet effet, une visite sera effectuée chez vous par un personnel d'écoute et amical, dont l'objectif premier est d'apporter un soutien moral ou physique, si le besoin se fait sentir.

De plus, face à la réalité quotidienne, nous souhaiterons répondre à vos craintes, vos soucis et vos souhaits.

Une fois ces conditions réunies, nous nous engageons par écrit à vous considérer dans notre Association.

ARTICLE 2

Compte tenu de la susceptibilité de chacun, de leur état de santé ou encore de leur environnement, il sera établi une fiche personnalisée afin de mieux connaître notre bénéficiaire dans l'objectif de lui assurer le meilleur service qui s'impose.

ARTICLE 3

Vous devez tenir informer la direction de toute insatisfaction, qu'elle tâchera de régler à la limite de ses possibilités.

ARTICLE 4

Soucieux du meilleur service, un suivi sera effectué afin de vérifier et s'assurer du travail sur le terrain.

ARTICLE 5

Nous vous faisons savoir que, dans le cas où le personnel chargé de vous desservir se trouverait pour une raison quelconque dans l'incapacité de se rendre à son poste de travail, qu'il serait remplacé par une autre personne qui sera chargée d'effectuer la même tâche auprès de vous.

ARTICLE 6

Les fiches de travail doivent être impérativement datées et signées le jour et l'heure de l'intervention.

En cas d'indisponibilité ou d'absence, vous devez le signaler à l'Association.

ARTICLE 7

L'aide à domicile est absolument tenue au secret professionnel et ne doit en aucun moment divulguer votre vie privée ainsi que les biens immobiliers ou patrimoniaux que vous possédez.

ARTICLE 8

Toute contestation de facture correspondant au nombre d'heures d'intervention, ne pourra se justifier que sur présentation de la fiche de travail.

Le Bénéficiaire

(Nom, Prénom, Signature, Date)

Le Directeur,

Y. FOULONGANI

ADHESION

Pourquoi l'adhésion? A quoi sert la cotisation?

L'adhésion permet de suivre le client en lui apportant par tous moyens de communication (Internet, Téléphone, Fax, Courrier, Mail), les informations nécessaire au bon déroulement du contrat.

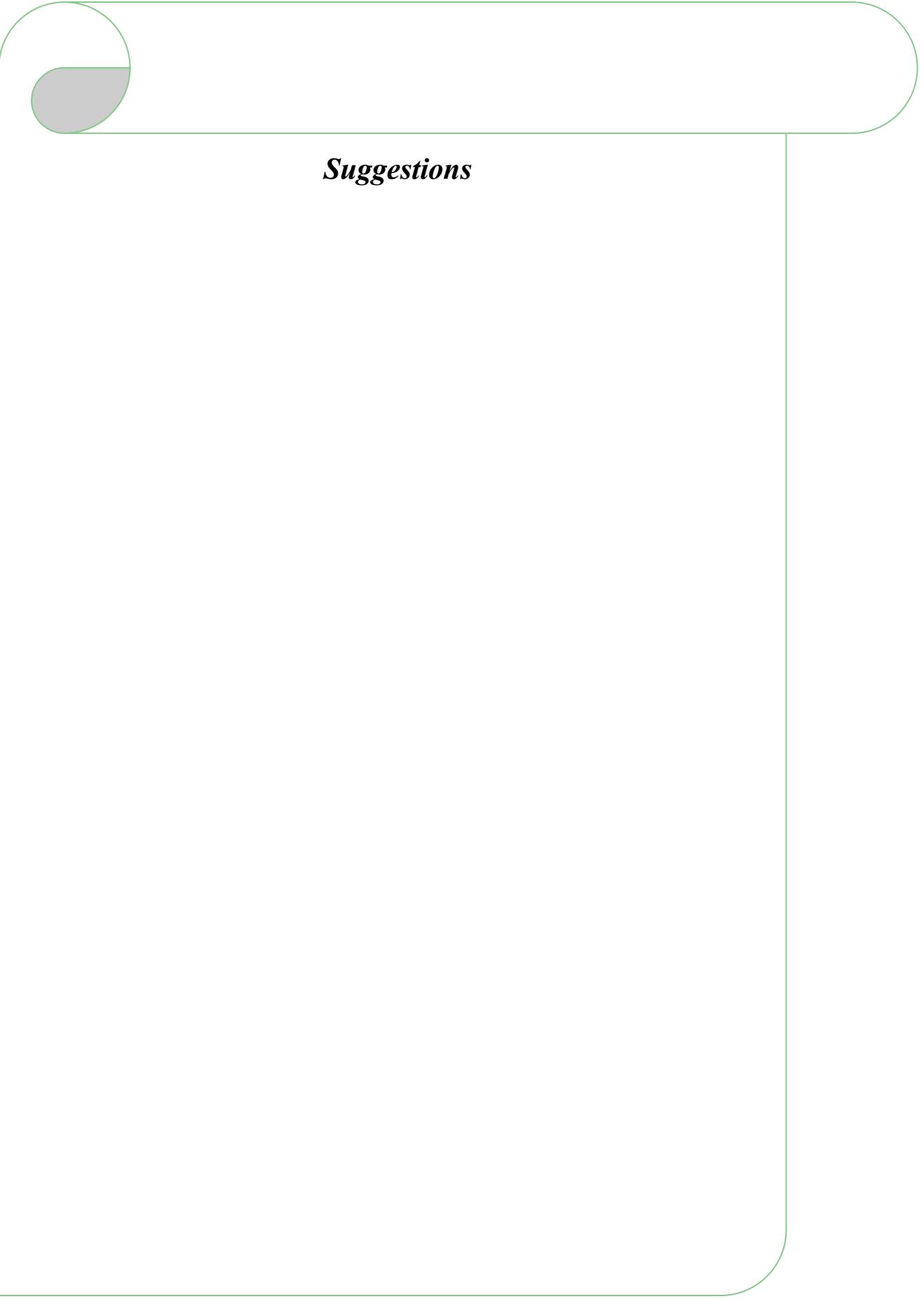
Les types d'informations :

- ☺ L'information sociale
- ☺ Etre informer des activités de l'Association
- ☺ Remplacement des salaires en cas de congés annuel, congés maternité, congé formation, arrêt maladie, accident de travail
- ☺ Gestion des congés payés.
- ☺ Le soutien aux familles
- ☺ Appartenir à un groupement.
- ☺ Mieux défendre le droit de la profession de l'aide à domicile et obtenir de meilleur aides
- ☺ Participer à nos différentes rencontres à tarif préférentiel (journée inter-génération, Déjeuner, Voyages, Sorties et Animations diverses).
- ☺ Participer à l'animation de votre site internet, en nous informant de vos projets ou programme d'animation culturelle.

Pour adhérer à l'Association, vous devez vous référer au bulletin d'adhésion

Le montant de la cotisation s'élève à 60 € annuel

P.S.: Vous avez la possibilité de régler en une ou trois fois.



Suggestions



ASSOCIATION ALLIANCE

Lieu dit Monconduit

Route de Marianne

97211 RIVIERE-PILOTE

Téléphone : 0596 62 78 78

Fax : 0596 62 75 30

Email : secretariat@association-alliance.com

Site: www.association-alliance.com